



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
Box 726, CH-3000 Bern 22
Tel. 031 335 43 43
Fax 031 335 43 58
info@fnch.ch

Discipline Concours Complet

Règlement des frais des délégations officielles

1. Type de la délégation

On différencie entre deux sortes de délégations:

- Elite
- Compétition

2. Membres officiels d'une délégation

- Chef de délégation (chef d'équipe)
- Entraîneur
- Vétérinaire
- Maréchal-ferrant

3. Dédommagement des membres de la délégation

- Logement (pour autant qu'il ne soit pas pris en charge par les organisateurs) selon justificatif jusqu'à un maximum de CHF 150.— par nuitée
- Repas selon justificatifs ne dépassant cependant pas une somme de CHF 50.— par jour
- Frais de déplacement selon justificatifs, convenus avec la FSSE avant la réservation

4. Les frais suivants ne sont pas pris en charge par la FSSE

- Tous les frais des autres accompagnants
- Frais de déplacements qui n'ont pas été convenus avec la FSSE avant la réservation

5. Décompte

Les justificatifs de la manifestation concernée doivent être adressés dans les 30 jours à la FSSE. Le chef d'équipe établira alors le décompte et fera virer le montant des frais sur le compte des membres de la délégation.

10.12.2007